

<b>Date Convocation</b> 09/04/2024	<p>Le 16 avril Deux Mille Vingt Quatre à 20 Heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de l'Île d'Yeu, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal à la mairie.</p> <p><b>PRESENTS 21</b> : Carole CHARUAU, Anne-Claude CABILIC, Emmanuel MAILLARD, Judith LE RALLE, Michel BOURGERY, Isabelle CADOU, Laurent CHAUVET, Brigitte GIGOU, Michel BRUNEAU, Valérie AURIAUX, Rémy BONNIN, Michel CHARUAU, Jean-Marie CAMBRELENG, Didier MARTIN, Alice MARTIN, Sandrine TARAUD, Manuela AUGEREAU, Yannick RIVALIN, Patrice BERNARD, Line CHARUAU et Dany HERBRETEAU</p> <p><b>PROCURATIONS 2</b> : Corinne VERGNAUD LEBRIS et Marie-Thérèse LEROY AUGEREAU qui ont donné respectivement procuration à Isabelle CADOU et Line CHARUAU</p> <p><b>ABSENTS 4</b> : Didier Gustave MARTIN, Stéphane GILOT, Sophie FERRY et Jérôme GEAY</p> <p><b>SECRETAIRE</b> : Rémy BONNIN</p>
<b>Date Affichage</b> 09/04/2024	
<b>Nombre de Conseillers</b>	
- en exercice           27 - présents               21 - procurations       02 - absents                04	

## 97-ASSOCIATION DES ILES DU PONANT

### Rapporteur : Carole CHARUAU

Les établissements publics de coopération intercommunale et divers organismes prévoient des sièges, notamment pour les Elus de l'Île d'Yeu.

Les maires des communes concernées sont membres par principe. Madame la maire siège déjà en tant que conseillère départementale.

**Vu** l'article L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales

**Sur proposition du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :**

**VOTANTS : 23 Abstentions : 5** : Patrice BERNARD, Yannick RIVALIN, Line CHARUAU, Dany HERBRETEAU et Marie-Thérèse LEROY **Pour : 18**

- ♦ **DESIGNE** les membres suivants pour siéger au sein de l'association des Iles du Ponant

Représentant de Mme la maire	Suppléant
Emmanuel MAILLARD	Judith LE RALLE

- ♦ **AUTORISE** Madame la Maire ou son représentant à signer toute pièce et document relatifs à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus  
Pour extrait conforme  
La maire,  
Carole CHARUAU